



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 9 juin 2015

OSR : ÉCHEC AU LICENCIEMENT D'UN DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL CGTR

Après 50 jours de mise à pied conservatoire, un délégué du personnel, secrétaire du CHSCT à OSR (entreprise de sécurité de Sainte Suzanne), menacé de licenciement pour « fautes », a reçu la notification de l'Inspection du Travail lui annonçant que son licenciement était refusé au motif que « la gravité des faits invoqués ne peut être appréciée ».

Sa mise à pied doit lui être payée, primes comprises, et OSR doit lui « assurer un retour apaisé sur ses fonctions, son poste de travail ». Accusations gratuites, attestations de complaisance de certains salariés bourrées de contradictions, n'ont en effet pu convaincre la Direccte que notre camarade avait en quelque manière que ce soit commis de fautes professionnelles.

C'est bien plutôt son activité militante, qu'il fasse remonter les problèmes du terrain et les revendications des travailleurs qui a exaspéré la direction d'OSR habituée à contourner la loi. Celle-ci faisait ainsi travailler les agents de sécurité des semaines durant sans aucun jour de repos, abusait de l'emploi de CDD pour assumer des tâches pérennes, expédiait les réunions de DP ou de CE.

La direction a dû renoncer au licenciement de ce militant. Elle a subi un échec, mais elle ne renonce pas pour autant à son objectif principal qui est de réaliser le maximum de profits sur le dos des travailleurs d'OSR. Elle annonce à présent qu'elle a l'intention de respecter les temps de repos... mais pour cela envisage de réduire le temps de travail des agents et donc leurs salaires (alors que la plupart sont payés au SMIC et beaucoup à temps partiel) et même de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi, autrement dit d'un plan de licenciement ! Trois agents ont d'ailleurs été reçus en entretiens préalables ces derniers jours.

Les travailleurs d'OSR sont donc prévenus. Leur direction a perdu une bataille, mais elle continue de leur mener la guerre. Pour se défendre (et ils en ont les moyens car au nombre de 300 ils représentent une force), il faut qu'ils s'organisent. La CGTR est là pour les y aider.

CINÉ PALMES (Sainte Marie) : LES ATTAQUES CONTRE LES TRAVAILLEURS, C'EST PAS DU CINÉMA !



Récemment 5 salariées travaillant au nettoyage des salles de projection du Ciné Palmes de Duparc ont reçu une lettre de convocation à un entretien préalable pour sanction. Lors de ces entretiens les salariées menacées ont été accompagnées et soutenues par des militants de la fédération Commerce de la CGTR.

Malgré cette mobilisation la direction du Ciné Palmes a sanctionné deux salariées de plusieurs jours de mise à pied avec privation de salaire et décidé d'en licencier une autre pour avoir pris une collation sur son temps de travail. Cette dernière travaillait depuis dix ans dans l'entreprise au Smic horaire et à temps partiel. La crise d'autorité du nouveau directeur vient de la priver de son maigre revenu. Voilà ce que subissent chaque jour des milliers de travailleurs et de travailleuses à la Réunion. Et pendant ce temps, le gouvernement nous bassine avec son

« dialogue social » !

La CGTR dénonce ce coup de force de la direction de Ciné Palmes.

UN MEILLEUR CONTRAT ET UN SALAIRE DÉCENT POUR LES OUVRIERS AGRICOLES

Les 10, 11 et 12 juin, la Chambre d'Agriculture et Pôle Emploi organisent des « carrefours de l'emploi agricole » dans l'Est pour permettre soi-disant aux planteurs de trouver des coupeurs pendant la campagne sucrière.

Les planteurs prétendent qu'il est difficile de trouver des coupeurs car le travail est pénible. Mais comment expliquer alors que, selon leurs propres dires, trois quarts des cannes sont toujours coupées à la main ? Le problème n'est pas tant la

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

pénurie de main d'oeuvre que la réticence des planteurs à déclarer les coupeurs et à les employer à plein temps. Il faut savoir aussi qu'au-delà de 75 heures pour les contrats saisonniers, l'ouvrier perd le bénéfice du RSA et que le planteur ne peut pas utiliser le TTS pour plus de 100 heures par mois. C'est ce qui explique que le travail au noir perdure et que le planteur y trouve un certain intérêt.

L'intérêt des ouvriers agricoles serait qu'ils aient un contrat de travail à plein temps, payé à minima au SMIC et pendant six mois de façon à pouvoir bénéficier ensuite des Assedic comme l'ont obtenu leurs camarades saisonniers travaillant en usines et sur les plateformes.

GOVERNEMENT VALLS : TOUJOURS PLUS... POUR LE PATRONAT

Dans le cadre de son projet de loi sur « Dialogue social », le gouvernement annonce « 100 nouvelles mesures pour faciliter la vie des Français... et des entreprises ».

Pour ces dernières il déclare, entre autres, avoir l'intention de permettre aux employeurs, en particulier ceux du BTP, d'augmenter la durée maximale du temps de travail des apprentis de 8 à 10 heures par jour et de 35 à 40 heures hebdomadairement.

Disposer de la force de travail de jeunes payés entre 40 et 80 % du Smic, avec en sus l'exonération des cotisations sociales (0 % pour les entreprises de moins de 11 salariés), le crédit d'impôt (1600 € multiplié par le nombre d'apprentis) et les aides financières (1000 € par apprenti) ne suffisait pas au patronat, le gouvernement veut en plus leur offrir la possibilité de les exploiter plus longtemps.

Ce projet contraire aux intérêts des travailleurs remet en cause ce qui avait été obtenu par la lutte : une protection particulière pour les jeunes travailleurs et vise à laisser libre champ aux patrons pour exploiter leurs salariés avec de moins en moins de contraintes.

La CGTR y est opposée et exige le maintien des dispositions actuelles en matière d'horaires maxima, journalier et hebdomadaire.

LE 11 JUIN, LES TRAVAILLEURS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE !

L'annonce de la venue de Manuel Valls, le premier ministre, à la Réunion jeudi 11 et vendredi 12 juin a déclenché les jérémiades de la classe patronale : « Les salariés nous coûtent trop cher, les aides de l'Etat aux patrons ne sont pas suffisantes, il faut encore les augmenter ! ».

Maurice Cérésola, Jérôme Isautier et Yann de Prince (Médéf) demandent ainsi que le CICE soit porté à 12 %. Bernard Picardo (Chambre de Commerce) rêve tout haut d'un dispositif d'emploi à zéro euro pour l'embauche du 1er salarié et Philippe Arnaud (Digital Réunion) revendique les mêmes exonérations de charges pour les salaires de cadres que pour ceux au SMIC.

Dans notre société, les vrais assistés ne sont pas les Rsastes ou les chômeurs, mais ces patrons qui brassent des millions, exploitent sans limite leurs salariés et osent encore demander au gouvernement qu'il prenne sur les deniers publics pour arrondir leurs profits. Si les patrons pleurent auprès de Valls et de son gouvernement, c'est qu'ils savent qu'ils trouveront avec eux écoute, compréhension... et les aides attendues.

Les travailleurs, les chômeurs, les retraités, eux, n'ont rien attendre de ce gouvernement à plat ventre devant le patronat. Ils ne peuvent compter que sur leurs luttes pour se faire entendre. C'est pourquoi, la CGTR appelant avec d'autres syndicats à manifester le jeudi 11 juin devant la préfecture, il serait bon que le maximum de travailleurs profite de cet appel pour faire entendre la voix des vrais laissés pour compte !

FORMATIONS SYNDICALES – RAPPEL

Notre union organise ce mois de juin deux formations :

La première, le samedi 13 juin le matin, dès 8 heures, sur l'économie capitaliste au local de l'Union Régionale Est à Saint Benoît

La seconde, le samedi 27 juin toute la journée, sera consacrée à l'accueil juridique. Elle se déroulera à Sainte Clotilde à l'hôtel les Tulipiers.

Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de l'union.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68